



Enquête sur la Boucle à Induction Magnétique (BIM)

Résultats et analyse du CAWaB



Collectif
Accessibilité
Wallonie Bruxelles

Introduction

L'accessibilité de la communication à l'égard des personnes sourdes et déficientes auditives dans les lieux recevant du public fait l'objet de nombreuses attentes, à un moment où coexistent encore des solutions éprouvées, comme la Boucle à Induction Magnétique (BIM) et l'apparition de technologies émergentes, telles que le Bluetooth ou Auracast. Pourtant, malgré ces évolutions, les usages réels, la connaissance des dispositifs et la compatibilité des appareils auditifs demeurent très variables au sein du public concerné.



L'enquête menée auprès de plus de cinq cents participants* met en lumière des tendances importantes quant aux pratiques, aux obstacles rencontrés et aux besoins exprimés. Ces résultats offrent un éclairage précieux pour les autorités, les établissements recevant du public, mais également pour les audiologues et les organismes de remboursement, qui jouent tous un rôle déterminant dans la mise en place d'une accessibilité auditive cohérente et durable.

Cet article propose une analyse de l'ensemble de ces témoignages afin d'appréhender l'usage actuel de la BIM, la perception qu'en ont les utilisateurs et la manière dont les technologies émergentes pourraient, dans les prochaines années, s'intégrer de manière complémentaire.

* L'enquête a eu lieu exclusivement en ligne numérique, une partie du public sourd et déficient auditif n'a donc pas été consulté dans le cadre de cette étude.

D'après Mr Coulonval, Professeur à la Haute École Léonard de Vinci dans le Bachelier en audiologie :

« Il est vrai que les systèmes Bluetooth ont pris une part importante dans les appareils auditifs, vu leur connectivité avec les smartphones, mais il n'en demeure pas moins que les personnes souffrant d'une surdité sévère à profonde, et qui utilisent des appareils auditifs puissants munis d'une bobine T, sont toujours intéressées par le système de boucle magnétique dans des endroits très fréquentés. Donc, selon moi, c'est toujours au goût du jour, oui. Et je dirais que le problème se situe surtout au niveau de la méconnaissance des autorités qui n'investissent pas assez dans la mise en place des boucles dans les lieux publics. »



A quoi sert la BIM ?

Dans des environnements bruyants ou spacieux (salle de réunion, de conférence, de cinéma...), les personnes déficientes auditives éprouvent parfois des difficultés à entendre correctement les sons, et cela, même si elles portent un appareil auditif.

Effectivement, en augmentant le volume de leur appareil auditif, elles perçoivent tous les sons plus fort, y compris les bruits de fond qui perturbent le message (mouvements de chaises, radio, toux, etc.). Le placement d'une BIM dans des environnements spécifiques peut remédier à ce problème.

À l'instar d'un micro, la BIM capte le son à sa source et l'amplifie. Toutefois, l'amplification ne se fait pas par voie aérienne ou haut-parleurs, mais par induction magnétique. Les personnes

déficientes auditives peuvent dès lors percevoir un son pur, dépourvu de bruit de fond, en changeant simplement le mode de sélection de leur prothèse auditive et en choisissant la « fonction T ». Tous les appareils auditifs n'étant pas munis de cette option, il est également possible de fournir des casques récepteurs de boucle. Ces casques seront également utiles pour les personnes déficientes auditives non appareillées, comme les personnes âgées.*

* Guide d'aide à la conception d'un bâtiment accessible – CAWaB – octobre 2017 - <https://cawab.be/guide-batiment>

Enquête et résultats

Profil des répondants

Âge des répondants (N=520)

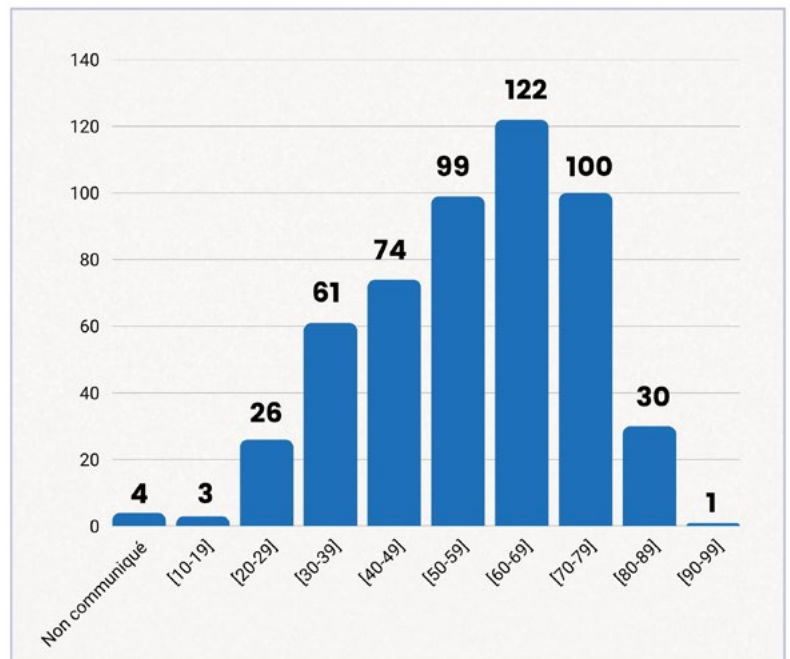
La moyenne d'âge du panel est de 57 ans. La population est fortement concentrée entre 50 et 79 ans, cette tranche représentant 62 % de l'ensemble du panel. La catégorie d'âge la plus représentée est celle des 60 à 69 ans, qui regroupe 23,5 % des répondants.

Cette répartition est cohérente avec les connaissances actuelles sur la perte auditive liée à l'âge. En effet, selon les études de l'INSERM*, « la surdité affecte 6 % des 15-24 ans, et plus de 65 % des 65 ans et plus [...], le nombre de personnes concernées progresse inexorablement avec l'âge ».

On observe également une légère surreprésentation des femmes dans notre échantillon.

Sur le plan géographique :

- 56 % habitent en Wallonie,
- 21 % à Bruxelles,
- 23 % en Flandre.



Afin d'augmenter la portée de notre enquête, les proches des personnes concernées ont également pu participer à l'enquête: ils représentent 60 % des répondants.

Pour l'analyse de certaines réponses, nous n'avons toutefois considéré que les réponses des personnes sourdes ayant répondu elles-mêmes au questionnaire.

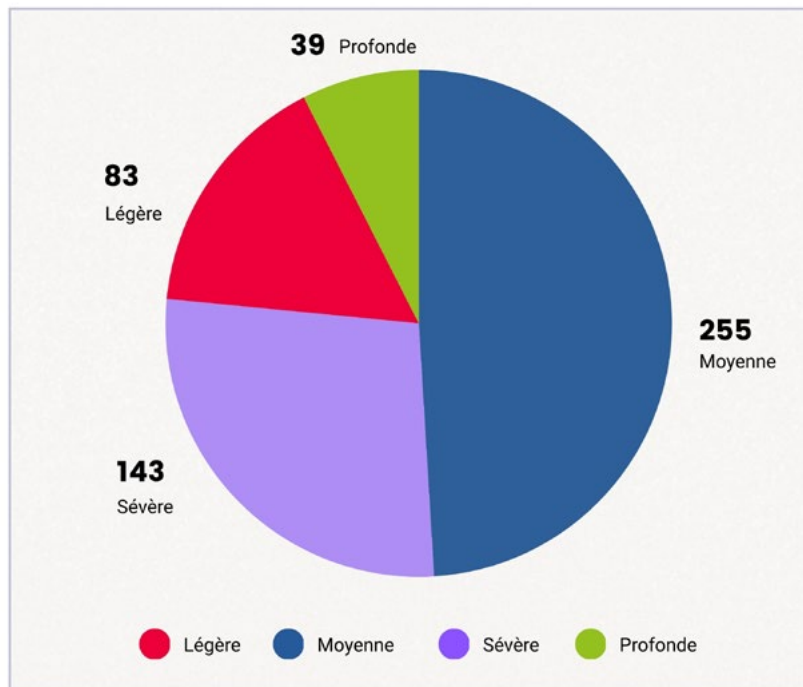
* <https://www.inserm.fr/dossier/troubles-audition-surdites/>

Type de perte auditive et technologies utilisées

Niveau de perte auditive (N=520)

Près de la moitié des répondants présentent une perte auditive moyenne (49%), tandis que 28% déclarent une perte sévère.

Les pertes auditives légères représentent 16% de l'échantillon et les surdités profondes 7%.

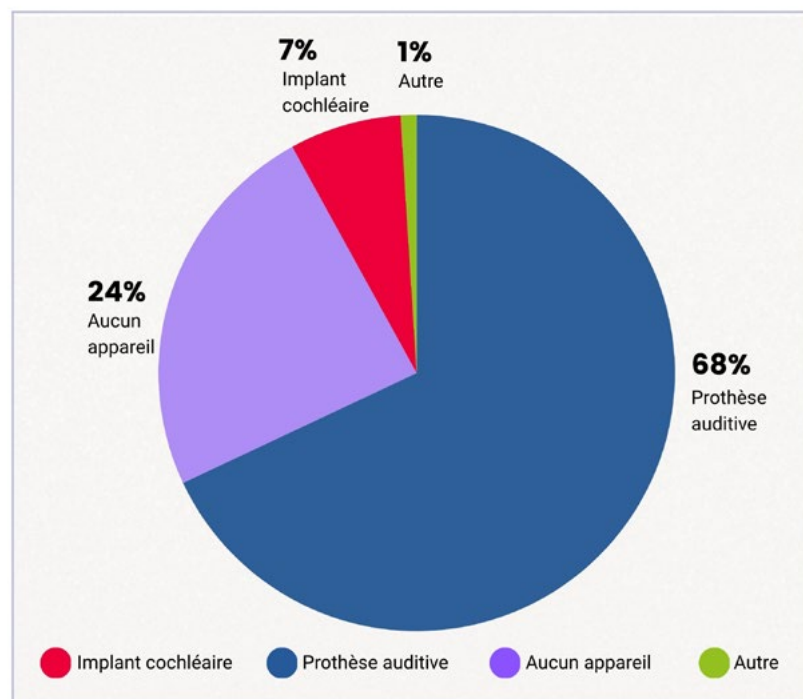


Type de prothèse utilisée (N=520)

Globalement, 75% de l'ensemble du panel est équipé d'un appareil auditif.

Les plus utilisés étant les prothèses auditives (68% des répondants), suivies des implants cochléaires (7%).

En revanche, 24 % des répondants indiquent ne porter aucun appareil auditif.



Concernant la connectivité, il existe actuellement sur le marché plusieurs systèmes disponibles compatibles ou non avec les appareils auditifs : les boucles à induction magnétique, les systèmes radio haute fréquence, l'infrarouge, le Wi-Fi, le Bluetooth et plus récemment Auracast*.

Parmi les répondants ayant renseigné les caractéristiques techniques de l'appareil auditif utilisé (N = 245)**, 59 % déclarent disposer d'un appareil compatible Bluetooth, 27 % d'un appareil équipé de la fonction T et 9 % d'un appareil compatible Auracast (certains appareils cumulent les différentes technologies).

La notoriété du pictogramme signalant la présence d'une boucle à induction magnétique apparaît relativement faible. Parmi les 506 répondants ayant répondu à cette question, 71 % déclarent ne pas connaître ce pictogramme, contre 26 % qui indiquent le reconnaître. Par ailleurs, 3 % des répondants déclarent ne pas connaître le pictogramme, mais connaître la technologie BIM.

Parmi les personnes appareillées répondant pour elles-mêmes (200), moins d'un tiers déclare reconnaître le pictogramme BIM ou connaître cette technologie.

Plus préoccupant encore, parmi les répondants appareillés disposant de la fonction T (67) - qui sont les plus susceptibles de bénéficier des boucles à induction magnétique - seule la moitié (32) déclarent reconnaître ce pictogramme. Cette proportion atteint cependant 58 % parmi les porteurs d'implants cochléaires.

Ces résultats montrent que la technologie de la BIM demeure largement méconnue du public interrogé, y compris parmi les personnes directement concernées.

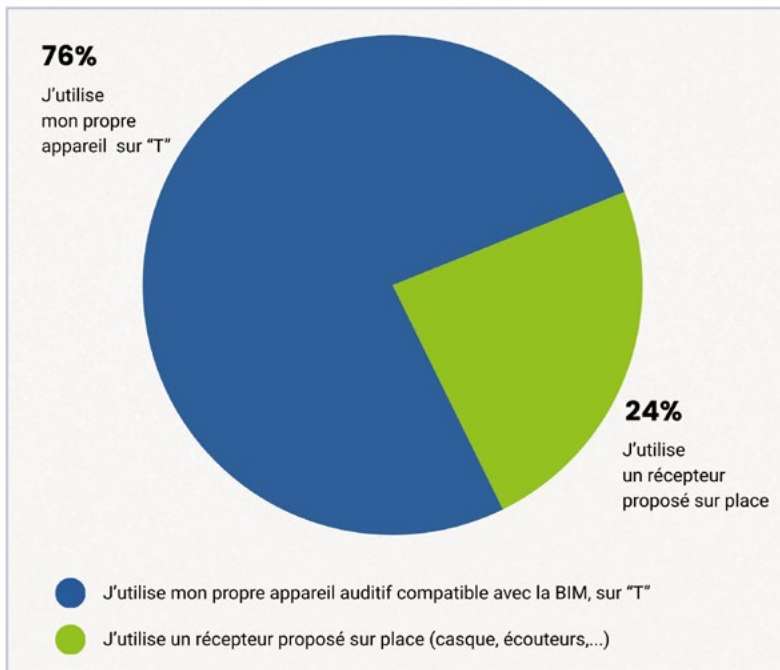


* Auracast™ repose sur le standard Bluetooth LE Audio et permet, contrairement au Bluetooth classique, de diffuser un signal audio vers un nombre illimité d'appareils compatibles (casques, écouteurs, aides auditives, smartphones), sans appairage préalable. AURACAST™ : une nouvelle technologie audio au service de tous en plein déploiement | Fondation pour l'audition

** En raison d'un problème technique survenu au début de la collecte, certains répondants ne pouvaient sélectionner qu'une seule technologie alors que plusieurs pouvaient s'appliquer à leur équipement. Afin d'éviter ce biais, seuls les répondants ayant pu renseigner les caractéristiques techniques de leur appareil auditif ont été retenus pour cette analyse (N = 245).

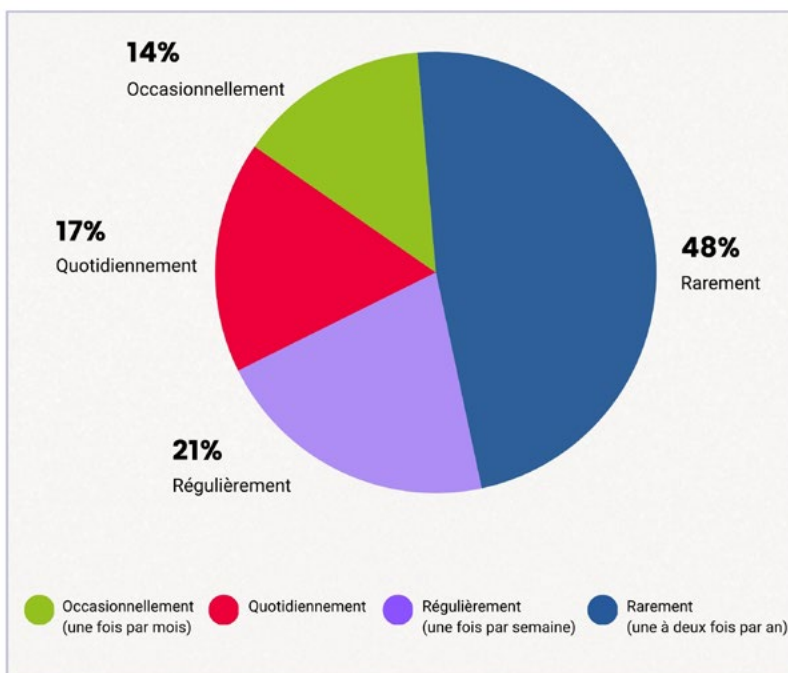
Utilisation de la BIM

Les lieux où la BIM est le plus souvent utilisée par les répondants sont : les lieux culturels (cinémas, théâtres, musées), les administrations, et les points de vente de tickets de transport en commun.



Mode d'utilisation de la BIM (N=42)

Parmi les utilisateurs de la BIM, on observe que 24% d'entre eux* utilisent un récepteur proposé sur place. Ceci montre que la technologie peut également bénéficier à des personnes n'étant pas appareillées ou ne disposant pas d'un appareil auditif compatible avec la fonction T.



Fréquence d'utilisation de la BIM (N=42)

- 17 % l'utilisent quotidiennement
- 21 % l'utilisent environ une fois par semaine
- 14 % l'utilisent environ une fois par mois
- 48 % des usagers n'utilisent la BIM qu'une à deux fois par an

L'usage occasionnel reste donc largement dominant: près de la moitié des utilisateurs ne recourent à la BIM qu'une à deux fois par an.

* Pour cette question et les suivantes concernant la fréquence d'utilisation, la qualité, les difficultés d'utilisations et les obstacles rencontrés, nous avons analysé les réponses des usagers utilisateurs de BIM, ce qui représente un nombre de personnes assez faible (N=42). Ces chiffres sont donc à interpréter avec prudence.

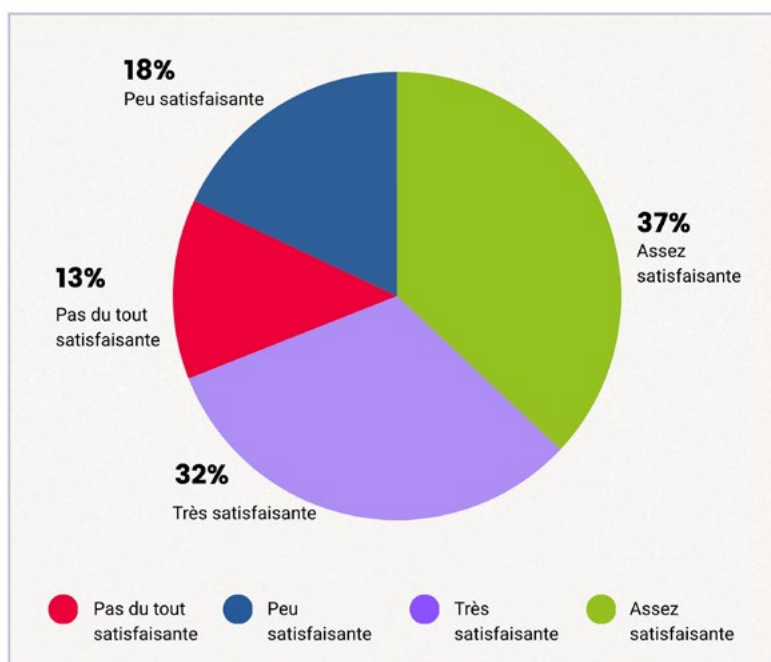
L'âge ne constitue pas un critère majeur au niveau de la fréquence d'utilisation : toutes les tranches d'âge utilisent la BIM, mais selon des modalités très variables.

Parmi les répondants ayant signalé des difficultés d'utilisation (N = 21), les principaux obstacles

rencontrés sont le signal faible, le manque de formation du personnel et l'absence d'indication ou de signalétique claire.

Malgré une utilisation peu fréquente, la demande en faveur d'un déploiement plus large dans les lieux recevant du public est importante (67%).

Satisfaction et obstacles rencontrés



Qualité d'usage de la BIM (N=45)

Parmi les utilisateurs de la BIM, le niveau de satisfaction est assez bon avec 69% des personnes qui se disent « assez satisfaites » et « très satisfaites ». Par contre, 13% ne sont « pas du tout satisfaits » et 18% sont « peu satisfaits ».

Les principaux obstacles rencontrés lors de l'usage sont les suivants :

- le manque d'information (11 mentions);
- les dysfonctionnements techniques (8);
- le manque de formation du personnel (8);
- l'absence d'une signalétique claire (6).

Autres technologies et priorités d'équipement

En ce qui concerne les autres technologies actuellement disponibles sur le marché, une large majorité des personnes qui se sont exprimées (N=147), 85% considèrent qu'elles doivent être déployées en complément de la BIM et non pas en remplacement de celle-ci.

Les répondants à ce sondage estiment qu'il y aurait lieu d'équiper prioritairement un large éventail de lieux ouverts au public, notamment

les lieux commerciaux (banques, commerces...), les lieux culturels (cinémas, théâtres, festivals...), les établissements de soins (hôpitaux...), les administrations (communes...) et les transports en commun...

Ces résultats soulignent que les besoins en accessibilité auditive concernent l'ensemble des domaines de la vie quotidienne et ne se limitent pas à un type de lieu en particulier.

Conclusion de cette enquête

Les résultats de cette enquête prospective montrent que, malgré un usage et un niveau de connaissance encore trop faible, la Boucle à Induction Magnétique (BIM) semble rester un pilier incontournable de l'accessibilité auditive.

En effet, les personnes sourdes et déficientes auditives reconnaissent son utilité, et 85 % des répondants souhaitent que les technologies plus récentes soient déployées en complément, et non en substitution, de la BIM.

Les technologies émergentes - telles qu'Auracast - ne sont aujourd'hui pas suffisamment répandues. Leur adoption réelle dépendra d'une évolution du marché, de la politique d'intervention de l'INAMI dans le remboursement des aides auditives, de la compatibilité des appareils et d'un déploiement homogène dans les lieux publics, ce qui prendra nécessairement du temps.

Durant cette phase de transition technologique, il est donc essentiel de préserver et renforcer le

déploiement de la boucle à induction magnétique, car elle demeure aujourd'hui la technologie d'aide à l'écoute la plus largement déployée, normalisée et immédiatement disponible dans de nombreux lieux recevant du public.

De plus, maintenir et faire la promotion des aides auditives compatibles avec la fonction T reste crucial. Sans cela, les installations existantes risquent d'être sous-utilisées par une partie importante du public cible.

Les audiologues jouent ainsi un rôle majeur dans l'information, la sensibilisation et l'orientation des patients vers des aides auditives polyvalentes, compatibles à la fois avec les systèmes en place et avec les innovations à venir.



Les résultats de l'enquête invitent également à réfléchir au rôle des organismes de remboursement dans le soutien à des appareils offrant une connectivité suffisamment large pour assurer la compatibilité avec les technologies actuelles et futures.

Cette approche permettrait d'assurer davantage d'uniformité et d'équité dans l'accès aux technologies auditives.

De nouveaux équipements combinant boucle à induction magnétique et technologies émergentes, telles qu'Auracast, montrent qu'une convergence technologique est possible. Ces solutions permettent de répondre simultanément aux besoins des utilisateurs de la fonction T et à ceux disposant d'équipements compatibles avec les nouveaux standards de diffusion audio.

L'ouverture d'Auracast à un public plus large, y compris aux personnes équipées de casques ou d'écouteurs compatibles, ouvre également des perspectives prometteuses en matière d'accessibilité auditive.

Les résultats de l'enquête montrent l'importance accordée par les répondants au maintien de la compatibilité des appareils avec la fonction T.

Dans ce contexte, la question des conditions de remboursement des aides auditives mérite une attention particulière. Il est également essentiel que les usagers reçoivent une information claire et complète, de la part des fabricants comme des audiologues, sur la compatibilité de leur (futur) appareil avec les technologies d'aide à l'écoute disponibles dans les lieux recevant du public, notamment les boucles à induction magnétique, afin de pouvoir faire un choix éclairé lors de l'acquisition de leur appareil.

En France*, l'audioprothésiste doit proposer à chaque personne au moins une aide auditive équipée de la position T. Par ailleurs, plusieurs textes réglementaires imposent l'installation de boucles à induction magnétique (BIM) dans certaines catégories d'établissements recevant du public.

À l'inverse, en Belgique, aucune obligation similaire ne garantit systématiquement que le patient soit informé de la compatibilité ou de l'incompatibilité de son appareil avec les boucles à induction magnétique présentes dans les théâtres, salles de conférence, guichets administratifs, lieux culturels ou lieux de culte,...

* [*Mise au point sur les documents d'accompagnement des aides auditives – Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé Février 2023*](#)

Recommandations du CAWaB

De la même manière que des technologies se développent pour répondre à des besoins des personnes en situation de handicap, comme les cannes blanches électroniques, la synthèse vocale, il n'en reste pas moins que les solutions de base doivent demeurer disponibles afin de répondre aux besoins du plus grand nombre. Dans le domaine de la surdité et de la déficience auditive, la boucle à induction constitue aujourd'hui un socle important de l'accessibilité auditive.

Les résultats de cette enquête montrent que les personnes concernées souhaitent majoritairement que les nouvelles technologies soient déployées en complément des dispositifs existants plutôt qu'en remplacement de ceux-ci. C'est pourquoi le CAWaB recommande l'adoption de règles explicites.

Ces mesures contribueraient à garantir une accessibilité auditive plus cohérente, durable et réellement inclusive pour toutes les personnes sourdes et déficientes auditives.

Règles recommandées par le CAWaB, prévoyant :

- la mise à disposition de boucles à induction magnétique dans les bâtiments recevant du public (salles de spectacles, de conférences, universités, guichets...) ainsi que l'obligation d'informer clairement les usagers de leur présence ;
- l'obligation pour l'audiologue de présenter systématiquement au patient au moins une solution auditive compatible avec la fonction T lors de l'élaboration d'un devis d'appareillage, ainsi que de l'informer de l'existence des boucles à induction magnétique, de leur fonctionnement et des avantages pratiques qu'elles peuvent procurer dans les lieux recevant du public ;
- l'adoption, par les autorités compétentes, de normes garantissant l'interopérabilité entre les aides auditives et les dispositifs d'aide à l'écoute présents dans les lieux ouverts au public.



Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles

Siège Social

13 avenue Jules Bordet
1140 Bruxelles, Belgique

Siège d'Exploitation

23 rue de la Pépinière
5000 Namur, Belgique

081 13 97 87

info@cawab.be

www.cawab.be

avec le soutien de

